



Possibilité d'annuler un achat

Par **Philgug**, le **26/03/2008** à **10:04**

Bonjour à tous,

Bonjour,

Lors d'une foire (le 24 mars 2008) nous avons passé commande de meubles pour une livraison stipulée sur le bon de commande au 15 juin 2008.

Nous avons versé un acompte en chèque et pris un financement par le biais d'un partenaire financier au vendeur en 10 fois sans frais. Le bon de commande fait mention que le solde se fait par un financement à crédit.

Nous voudrions annuler notre commande, est-ce possible? Et si oui par quel recours?

L'acompte sera t'il restitué?

Nous savons qu'une vente ne peut être annulée si celle-ci n'est pas faite par correspondance, mais comme il y a un crédit il y a peut-être une astuce.

Merci pour vos lumières.

Cordialement